

CONCOURS « Gagnez 1 000 \$ avec Jackfield »

ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au concours « Gagnez 1 000 \$ avec Jackfield », le « Participant » doit :

1. Être un résident légal du Canada;
2. Être âgé de 18 ans ou plus lors de l'inscription.

DÉTAILS DU PRIX

1 gagnant(e) se méritera :

1. 1 000 \$ en produits Jackfield ;

Le prix est non monnayable.

RÈGLEMENTS

Aucun achat requis. Le « Participant » doit remplir le formulaire d'inscription Web à l'adresse suivante : <https://www.jackfield.ca/concours/> et doit respecter les éléments suivants :

1. Le questionnaire doit être dûment rempli;
2. Le formulaire doit être envoyé entre le 30 mars à 8h00 et le 30 avril 2023 à 23h59.

Une seule participation par personne est permise. Le prix sera attribué au hasard par tirage électronique le 1er mai 2023 à midi à Sainte-Marie parmi les participants ayant rempli le formulaire d'inscription Web en respectant les modalités de participation pendant la durée du concours. Les prix ne sont pas alloués sur une base régionale. Le gagnant sera contacté par courriel. Afin d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné devra remplir le formulaire de réclamation de prix transmis par courriel et le retourner dans un délai de trois (3) jours suivant sa réception et répondre correctement à une question d'habileté mathématique. La personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu, son employé, son représentant, son mandataire et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.